

Ministère
du Commerce et de l'Industrie

Durée : quinze ans.
N° 173930

Brevet d'Invention

sans garantie du Gouvernement.

LOI DU 5 JUILLET 1844.

EXTRAIT.

Art. 32.

- Soixante-douze de tous ses droits :
- 1^o Le breveté qui n'aura pas acquitté son annuité avant le commencement de chacune des années de la durée de son brevet (1) ;
 - 2^o Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France dans le délai de deux ans à dater du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction ;
 - 3^o Le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étranger et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet.

Art. 33.

Qui conçoit, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, marques ou étampilles, prendra la qualité de breveté sans posséder un brevet délivré conformément aux lois ; ou après l'expérimentation d'un brevet antérieur, ou qui, étant breveté, mentionnera sa qualité de breveté au son brevet sans y ajouter ces mots : sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 à 1,000 francs. En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

Autre

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie

Vu la loi du 5 juillet 1844 ;

Vu le procès-verbal dressé le 3 Février 1886, à 2 heures, 25 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département de la Seine et constatant le dépôt fait par le

Lorenz d'une demande de brevet d'invention de quinze années, pour une machine à additiviser Blüttendorf

Arrête ce qui suit :

Article premier.

Il est délivré au sieur Lorenz (Hermann) dénommé par lui-même Lorenz et Naubach Et, à Paris, avenue Magenta 30

sans examen préalable, à ses risques et périls, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un brevet d'invention de quinze années, qui ont commencé à courir le 3 Février 1886, pour une machine à additiviser Blüttendorf.

Article deuxième.

Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'invention, est délivré au sieur Lorenz pour l'en servir de titre.

À cet arrêté demeureront joints, un des doubles de la description et un des doubles du dessin déposés à l'appui de la demande.

Paris, le quatorze mai mil huit cent quatre-vingt-six

Pour le Ministre et par délégation :

Le Chef du Bureau de la Propriété industrielle,

J. J. J.

(1) La date du brevet court du jour du dépôt de la demande à la Préfecture, aux termes de l'article 8 de la loi du 5 juillet 1844.

La loi n'a point réservé à l'Administration le droit d'accorder des délais pour le paiement des annuités et pour la mise en exploitation des inventions en découvert.

Les questions de déchéance sont exclusivement de la compétence des tribunaux civils.

Le Ministre ne peut donc recevoir aucune demande tendant, soit à obtenir des délais pour le paiement de la taxe ou la mise en exploitation des inventions en découvertes, soit à être relâché d'une déchéance antérieure.

Mémoire descriptif

Offre d'usufruit
 à l'appui de la demande d'un
 brevet d'invention de Quinze ans, par
 M. Hermann Sorenz
 pour une machine à additionner
 de Wüttendorf

Paris le 1^{er} Janvier 1888
 au Ministère du Commerce et de l'Industrie

Le Chef du Bureau
 de la Propriété industrielle

H. Hermann Sorenz

pour machine à additionner
 de Wüttendorf

Cette machine est composée de deux parties essentielles : Le Compteur, le transmetteur et le régulateur.

1^o Le compteur fig. 1 consiste en un clavier A qui pourra par exemple avoir une série de touches entre 0 et 9 représentant le chiffre un à dix mille. Chaque rangée de touches séparée à une rangée de neuf touches représentant les chiffres de 1 à 9. Afin d'en faciliter le coup d'œil, les touches diffèrent en aspect et en couleur. Sont groupées, chaque touche étant maintenue à une certaine hauteur au moyen d'un ressort. Les touches de chaque rangée touchent un bâton commun avec le bout prolongé d'une tige de haut en bas, lequel bâton possède le même pivot que le cadran C et étant maintenu élevé à l'extrémité opposée par un petit ressort X. La tige Y communique avec le levier en équerre le au moyen d'un cliquet sur dont le pivot se trouve dans l'axe de la roue à clavier B et qui reçoit son mouvement dans le sens de la flèche, au moyen d'un ressort en spirale. Le bras h du levier courbe est relié avec la roue B en t, de façon à ce que la motion du bras h soit également transmise à la roue B. La roue B engaine dans la roue C, les deux roues ayant la même circonference. La roue à cadran C est dévidée

① 829234
200107

en 5×10 parties égales dont la première division porte le chiffre 1, la deuxième deux et dont la dernière est désignée par le chiffre 0 (on n'a figuré dans le dessin que les touches et la roue à cadran d'une seule).

Tout l'appareil à l'exception du clavier se trouve enfermé dans une caisse qui possède une fente en V (Fig. II) ne permettant que la lecture d'un seul chiffre de chaque roue à cadran. On place la machine à 00000 au début de chaque addition. Si par exemple, on veut additionner les chiffres 231. 244 avec 143, on presse avec les doigts de la main gauche (Fig. 4) dans la rangée des unités la touche 1, dans la rangée des dizaines la touche trois et dans la rangée des centaines la touche 2; ces opérations s'exécutent en même temps. Cette pression aura pour effet d'abaisser le liban^g de la rangée des unités, des dizaines et des centaines et d'actionner le cliquet coude "h" de ces unités, de façon à ce que suivant l'impulsion de son ressort il avance le cadran d'une façon correspondante aux numéros des touches appuyées, c'est à dire d'une, de trois et de deux divisions et cela aussi longtemps et jusqu'à ce que la partie large du liban^f de la touche abaissée arrête son mouvement, de sorte que le chiffre 00231 apparaîtra dans la fente V.

Pour empêcher le relèvement prématuré des touches sur lesquelles on a appuyé, le bras h est disposé de façon à s'enclencher avec le bout de la touche de sorte que le déclenchement ne s'en opère qu'après le recul de ce bras, en ne permettant à la touche de reprendre sa position primitive qu'à ce moment. La motion rétrograde du levier coude est produite par la disposition K qui la maintient au contact de repos dans la position élevée, jusqu'à ce qu'elle soit redescendue par une pédale (Fig. IV) en pivotant sur son axe. Par cette opération le bras de levier est redescendu à sa position primitive tandis que les roues à rochet B et C restent fixes, grâce aux contre cliquets p¹ et p².

En appuyant donc de nouveau sur les touches correspondantes au chiffre 244 et sur celles du chiffre 143, on apercevra à la fin le chiffre 00398 qui apparaîtra dans la fente. En additionnant par exemple les chiffres 97 avec 64 on obtiendrait d'après ce qui précède le nombre 51 et c'est pour cela qu'afin d'obtenir un résultat

4

exact, il est obligatoire qu'une unité plus haute soit ramenée à celle plus haute suivante, opération qui se produit dans une autre partie de la machine.

2° - Cette opération est produite par le transporteur (fig. 3). Cet organe est composé d'un étrier τ se déplaçant dans le même plan que la roue dentée des unités ainsi qu'à celle des dizaines et des autres roues à clavier de quantités supérieures. Cet organe possède à sa partie supérieure une petite excavation reposant avec sa partie supérieure élastiquement sur les dents de cette roue. Au moyen d'un contre-poids ou d'un ressort en spirale, cet étrier a une tendance de se rapprocher de la direction indiquée par i, mouvement que le biseau S empêche, lequel est fixé sur l'arbre X, avec la faculté de pouvoir avoir un mouvement rotatif.

Si par exemple, une roue à cadran se trouve sur le chiffre 9 et que l'on doive lui additionner 1, d'après ce qui précède, il faudra que la roue s'avance d'un cran, ce qui fera apparaître le chiffre 0, mais en même temps un petit goujon abaissera en même temps le biseau S d'une manière suffisante pour que l'axe X de l'autre bras arrive devant l'ouverture et fasse que le biseau S soit brusquement retiré à gauche, ce qui déclenchera le goujon tout en amenant la partie supérieure de l'étrier d'un chiffre en arrière. Par l'opération d'un mouvement de haut en bas de la disposition K (fig. 1) qui suit, le cylindre L glisse par dessus l'excavation de l'étrier et le comprime à sa position primitive, ce qui a pour résultat d'opérer l'avancement d'un cran du cadran des dizaines et ce qui amène par conséquent l'apparition du chiffre 10 dans la fenêtre.

Comme dans une révolution entière de la roue, le chiffre 0 se reproduit cinq fois, il en résulte qu'à chaque roue à touches, cinq plots doivent être appliqués à égale distance.

En additionnant par exemple 32.856 et 47144 il faut qu'il s'opère un report renouvelé, lors de l'abaissement du cylindre L. Ces entailles doivent par conséquent être faites de telle façon que celles du cadran des dizaines soient au plus haut et que les

autres soient échelonnées plus bas. Le litteau S devra avoir pour chaque position d'unité, la position voulue pour ne pas se mettre en collision en U avec les deux bras du levier coudeé h h²

À chaque addition nouvelle, il est nécessaire que la machine soit remise à sa position normale, c'est à dire que tous les cadранs indiquent le chiffre 0.

3° — Pour cette opération, on se sert de l'organe déclencheur destiné à produire cette opération. Il consiste en un litteau transversal m, qui peut être abaissé par un bouton, opération qui a pour but de déclencher tous les leviers coulés. La tige transversale n pivote légèrement sur son axe en faisant frein au moyen du pivot O et empêche pour cela la prolongation de la rotation de la roue. Cette opération fait que en s'appuyant contre les goupions y, au moment où les roues à cadran indiquent le chiffre 99999, ces pitons viennent freiner contre elles à ce moment. On n'a par conséquent qu'à ajouter le chiffre 1, ce qui amine tous les cadran à 0.

Revendication

En résumé je revendique comme ma propriété exclusive Conformément à la loi :

1° Une machine à additionner des nombres multiples dénommée "Machine à additionner de Wittendorf", dans laquelle, au moyen du Compteur et du clavier A, dont une rangée indique les unités, l'autre les dizaines etc, on peut rendre visible la somme des nombres additionnés et par le report de 10 unités inférieures en une seule unité supérieure, d'une façon automatique.)

2° La disposition de la remise au point mort, au moyen de l'organe déclencheur, pour obtenir d'un coup cette remise à 0 avant l'opération d'une nouvelle addition.

34

Paris, le 3 janvier 1886
 Oscar Hermann Roseng
 Elmer Mathews

Fig. 1.

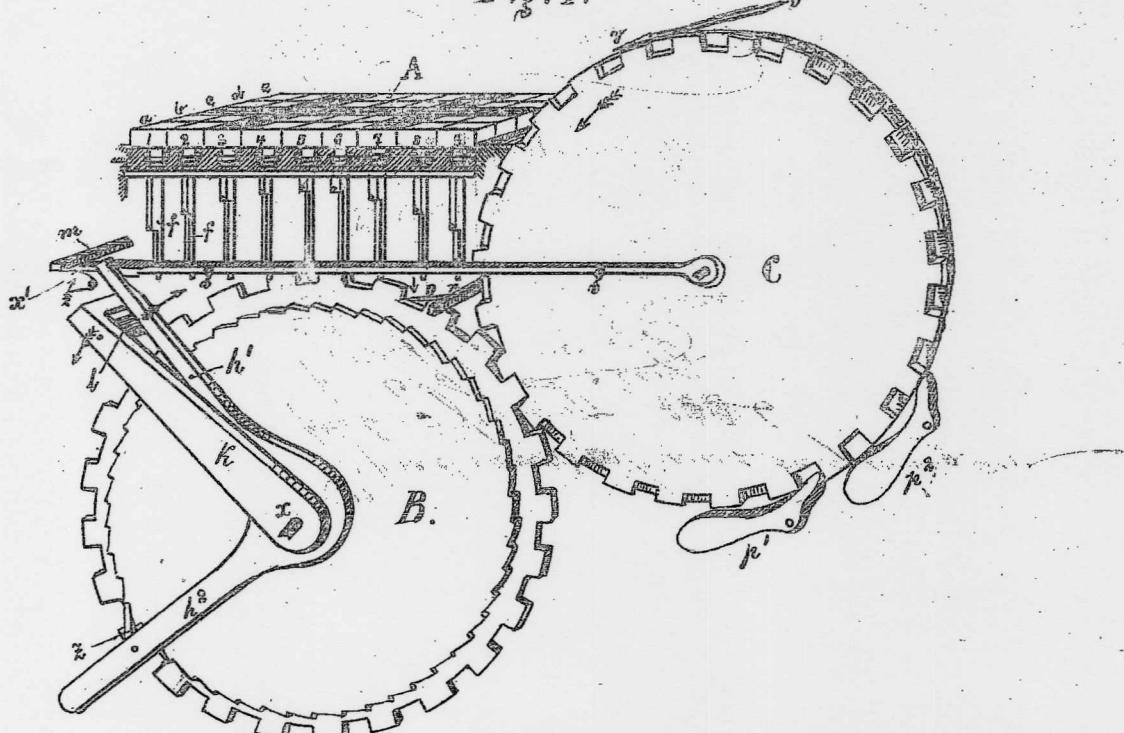


Fig. 2.

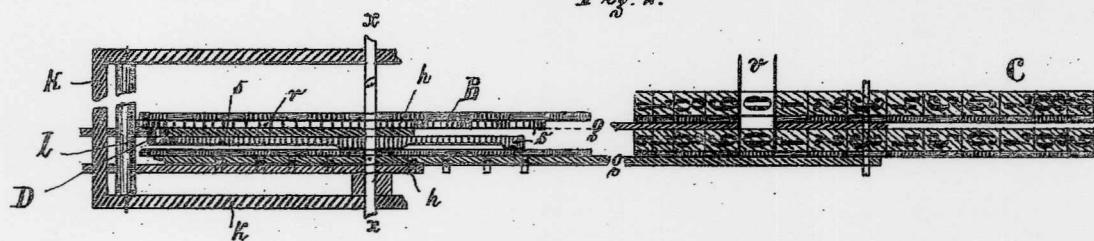


Fig. 3.

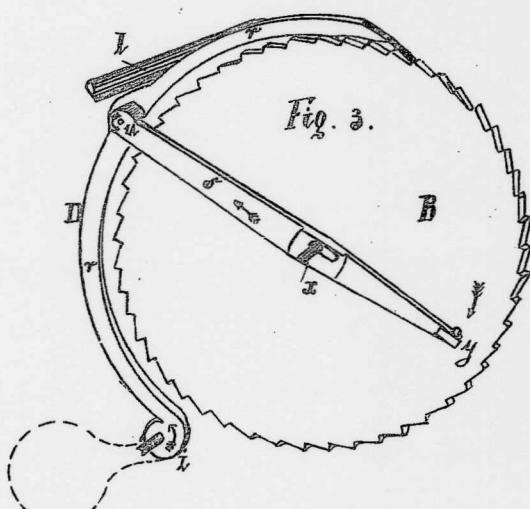
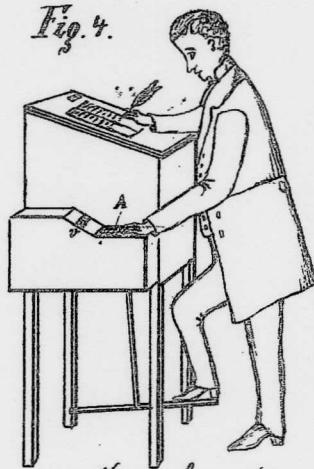


Fig. 4.



Paris, le 3 Février 1886
J. J. Lamant Léon
Eduard Gubatz

